

## REMPLACEMENT À LONG TERME – PLUS DE 30 JOURS

TITRE D'EMPLOI : **OUVRIER DE MAINTENANCE**

SERVICE : Technique

REMPLACEMENT : DURÉE INDÉTERMINÉE (assurément plus de 30 jours)

### DÉFINITION

#### SOMMAIRE D'EMPLOI (6373)

Personne qui, sans toutefois détenir de diplôme d'études professionnelles (DEP) ou de certificat de qualification, accomplit une variété de travaux d'entretien et de réparation dans les secteurs des différents métiers de la construction, le tout en conformité avec la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre.

### Informations

ÉCHELLE DE SALAIRE : Selon la convention collective, soit 26,62 \$/h

PRIME(S) : N/A

STATUT : TCT

QUART : Jour

HORAIRE : Selon le quart de travail

SEMAINE 1							SEMAINE 2						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x	

Les personnes intéressées par ce remplacement bénéficieront d'une période de formation d'au moins sept (7) jours. Une évaluation sera réalisée en cours de processus et une décision sera prise par la suite sur la capacité à réaliser le travail demandé.

Les personnes intéressées doivent inscrire leur nom au registre des candidatures situé au bureau des superviseurs le plus tôt possible mais **avant le 15 juin 2026**.